



## Désolidarisation d'un prêt immobilier

Par **laurence44**, le **26/07/2009** à **20:03**

Bonjour,

J'ai l'honneur de solliciter un conseil de votre part s'agissant de la problématique suivante. D'un commun accord, mon époux et moi-même envisageons de **divorcer à l'amiable**. Nous sommes mariés sous le **régime de la communauté**. Nous avons contracté un **prêt solidairement** pour l'achat d'un **bien immobilier**.

Mon époux accepte de me céder la maison moyennant une somme d'argent fixée d'un commun accord et ce afin que je puisse conserver la maison.

J'ai donc contacté l'établissement bancaire où le prêt immobilier avait été effectué. A mon grand regret, la banque refuse catégoriquement de désolidariser mon mari avant le prononcé du divorce et refuse également une désolidarisation après le prononcé arguant du fait que mes revenus (je suis fonctionnaire cat.C) ne permettront pas selon elle de rembourser ledit prêt.

Toutefois, j'ai précisé à ma banque que **mon nouvel ami** (revenu supérieur au mien) **souhaite être solidaire du prêt prêt**. RIEN A FAIRE, la banque m'invite à racheter le crédit (à un taux évidemment moins intéressant) après mon divorce.

Inquiète, je ne sais que faire et vers quel professionnel me tourner pour me permettre de conserver cette maison et ce prêt dont il me restait 80 000 € à rembourser...

Je me permets donc de vous solliciter afin de savoir :

- sachant que mon mari est Ok, puis je obliger la banque à le désolidariser du prêt et ajouter un nouvel co-emprunteur ?
- Quel professionnel pourrait me renseigner pour me permettre de divorcer et de modifier le prêt immo ? (avocat, juriste financier ...)

En vous remerciant par avance.

Laurence